

# Assurance TOUS RISQUES SAUF

## Document d'information relatif à un produit d'assurance

Compagnie: Allianz Insurance Luxembourg

Produit: TOUS RISQUES SAUF

Cette Fiche d'information est uniquement destinée à présenter un résumé des principales garanties et exclusions du produit proposé. Cette fiche ne constitue en aucune manière une étude personnalisée destinée à répondre à vos besoins individuels.

Pour obtenir une offre personnalisée, adaptée à vos besoins spécifiques, vous pouvez prendre contact avec l'un de nos intermédiaires.

Les informations précontractuelles et contractuelles complètes vous seront communiquées lors de l'étude de votre demande de souscription.

### Quel est ce type d'assurance ?

Assurance couvrant les dommages causés aux biens de l'entreprise assurée et les pertes d'exploitation subies à la suite d'un sinistre.



#### Qu'est-ce qui est assuré?

##### Garantie de base

- ✓ Dégâts matériels aux biens assurés ou disparition de ces biens, dus à un événement soudain et non prévisible ou irrésistible, suite à un péril non exclu.

##### Garanties Optionnelles

- ✓ Chômage immobilier,
- ✓ Frais de déblai,
- ✓ Recours des locataires et occupants,
- ✓ Recours des tiers,
- ✓ Pertes d'exploitation,
- ✓ Interdiction d'accès,
- ✓ Carence de fournisseurs,
- ✓ Carence des clients,
- ✓ Salaire hebdomadaire garanti,
- ✓ Frais supplémentaires additionnels,
- ✓ Inondation,
- ✓ Tremblement de terre,
- ✓ Risque électrique – Bris de machines,
- ✓ Bris de matériel électronique, bureautique et informatique,
- ✓ Transport,
- ✓ Vol.



#### Qu'est-ce qui n'est pas assuré?

- ✗ Dommages causés intentionnellement,
- ✗ Guerre civile ou étrangère, attentats,
- ✗ Combustible, produit ou déchet radioactifs, armes ou engins nucléaires,
- ✗ Dommages causés par l'amiante, les organismes génétiquement modifiés, les champs électromagnétiques et l'encéphalopathie spongiforme transmissible,
- ✗ E-Risk,
- ✗ Exclusions spécifiques à chaque garantie mentionnées dans les conditions générales et les conditions particulières.



#### Y a-t-il des exclusions à la couverture?

- ! Déchéance (non garantie) en cas de non-respect des obligations contractuelles.
- ! Garanties limitées aux montants mentionnés aux conditions générales et particulières ; ces montants sont fonction de la garantie, du bien endommagé, de la nature des dommages et/ou de la formule souscrite
- ! Franchise : dans les cas mentionnés aux conditions particulières.



## Où suis-je couvert ?

- A la situation indiquée aux conditions particulières.



## Quelles sont mes obligations ?

- Payer la prime
- Déclarer à la souscription du contrat tous les éléments relatifs au risque à assurer
- Déclarer en cours de contrat toute modification durable et sensible de circonstances qui peuvent avoir un impact sur le risque de survenance d'un évènement assuré
- Respecter les mesures de prévention mentionnées aux conditions générales et particulières du contrat
- En cas de sinistre, adresser la déclaration au plus tard 8 jours après sa survenance, répondre aux demandes et directives de la compagnie et s'abstenir de toute prise de position sans son accord préalable



## Quand et comment puis-je payer ?

- A chaque échéance. Possibilité de payer annuellement, semestriellement, trimestriellement ou mensuellement (avec domiciliation dans ce dernier cas).
- Paiement par domiciliation ou par virement bancaire
- Des frais peuvent être facturés en cas de paiement périodique



## Quand la couverture prend cours et se termine ?

- Prise d'effet à la date mentionnée aux conditions particulières.
- Durée mentionnée aux conditions particulières. A la fin de sa durée initiale, le contrat est reconduit d'année en année sauf résiliation par la compagnie ou le preneur d'assurance.



## Comment puis-je résilier le contrat ?

- Par lettre recommandée à la poste
- Par exploit d'huissier
- Par remise de la lettre de résiliation à son destinataire contre récépissé